

Fiche RETEX

Ingestion de produit hydroalcoolique



Mai 2022

Thématique

Ingestion de gel hydroalcoolique par un résident présentant des troubles psychiatriques

Catégorie

Établissement médico-social : Maison d'accueil spécialisé (MAS)

Résumé de l'EIGS

Le résident d'une MAS, ayant des antécédents d'alcoolodépendance, est retrouvé inconscient dans son lit suite à l'absorption de 2 flacons de gel hydroalcoolique (GHA). Malgré l'intervention des pompiers et sa prise en charge aux urgences, le patient décède cinq jours plus tard.

Le suivi des produits hydroalcoolique (PHA) pour l'hygiène des mains fait partie depuis près de vingt ans des indicateurs phares de la lutte contre les infections nosocomiales au sein des établissements sanitaires.

Avec la pandémie COVID-19, l'utilisation des PHA a été un incontournable participant au respect des gestes barrières. Les professionnels et structures des secteurs sanitaire, médico-social et soins de ville ont ainsi accru leurs points d'accès aux PHA afin de permettre à chacun, salariés, usagers et visiteurs, d'en disposer aisément. Cependant, cette nécessité génère de nouveaux risques et doit être sécurisée, au même titre que l'utilisation de l'ensemble des produits de santé.

Chronologie des faits

Un homme d'une soixantaine d'années est pris en charge dans une MAS à la suite de séquelles d'un traumatisme craniocérébral engendré par une chute en 1992 avec coma et hémiplégie. Cet homme a des antécédents d'alcoolodépendance. Cependant aucun épisode de consommation d'alcool n'a été constaté depuis son entrée dans la structure.

Il a également l'habitude de subtiliser tous les objets qu'il trouve (petites cuillères, linge, etc.). Des actions ont été mises en place afin de contrôler régulièrement sa chambre avec enlèvement de tout objet subtilisé. Les armoires de sa chambre ont été fermées à clef pour éviter le stockage.

JO

Le résident est retrouvé inconscient sur son lit par l'aide-soignante en début de soirée. Il ne répond à aucune stimulation. L'infirmière est appelée immédiatement. Elle réalise un examen qui montre une tension artérielle à 14/8 cmHg, un pouls à 86 bpm, une saturation à 94%, une glycémie à 1,10 g/L. Elle place le résident en position latérale de sécurité et appelle tout de suite les pompiers. Le résident est pris en charge aux urgences du centre hospitalier le plus proche dans la demi-heure qui suit. Le médecin contacte la MAS et signale une alcoolémie à 6 g/L.

Une fouille de la chambre du résident est alors réalisée. Aucune bouteille vide n'est retrouvée à l'exception de 2 flacons de GHA, l'un de 300 mL et l'autre 500 mL, qui ont potentiellement été dilués car ceux-ci contiennent de l'eau. Les modalités d'absorption n'ont pas pu être explicitées, ni les circonstances dans lesquelles les flacons de GHA ont été subtilisés.

Malgré une prise en charge rapide, le résident décèdera 5 jours après son admission.

Pourquoi est-ce un EIGS ?	Méthodologie de la recherche des causes profondes
Il s'agit d'un événement indésirable grave associé aux soins car le patient est décédé de manière inattendue dans le cadre de sa prise en charge.	Groupe de Pairs

Causes immédiates identifiées

- Manque de dispositifs pour éviter le vol des flacons de GHA disponibles dans les espaces communs
- Manque de vigilance chez un résident ayant des antécédents d'alcoolodépendance

Que s'est-il passé ?

Causes profondes

Facteurs individuels liés au patient

- Résident cleptomane
- Antécédents d'alcoolodépendance

Facteurs liés à l'équipe

- Manque de vigilance devant un patient présentant des problèmes de dépendance

Facteurs liés aux tâches à réaliser

- Absence de disposition permettant d'attirer l'attention sur des antécédents

Facteurs liés à l'environnement de travail

- Pas de dispositif mis en place pour éviter le vol de flacons GHA dans un établissement accueillant des patients fragiles

Facteurs liés aux organisations définies

- Absence de gestion des stocks de GHA, non comptabilisation des flacons pompes de GHA en circulation dans l'établissement
- Effectif réduit de l'équipe soignante à la suite d'arrêts non-remplacés

Enseignements : Actions d'amélioration

1. Mise en place de dispositifs muraux inviolables dans les espaces de circulation (couloirs, lieux communs...) dans lesquels les flacons de GHA seront sous clef. Ces dispositifs ne peuvent être retirés sans l'intervention de l'agent technique et sont à distribution automatique de doses uniques.

 2. Gestion des stocks de GHA organisée par une procédure. Un personnel dédié assure un renouvellement des dotations (« un pour un ») afin d'assurer une traçabilité du nombre de flacons en circulation et d'objectiver tout manque immédiatement.

 3. Stockage de tous les flacons de GHA dans des armoires/locaux fermés à clef. Les seuls flacons avec pompes encore utilisés par les infirmières ou les aides-soignants lors des soins sont positionnés sur des chariots remis dans un local fermé à clef dès la fin des soins.

 4. D'une manière générale, l'ensemble du stockage des produits potentiellement dangereux et susceptibles d'être ingérés par un résident est maintenant réalisé dans une armoire fermée à clef et/ou dans un local sécurisé fermé à clef.

 5. Surveillance accrue des résidents potentiellement à risques : repérage des résidents, vigilance en cas de changements de comportements, transmission au médecin, traçabilité des informations.

 6. Formation à partir d'un support de cas concrets/expériences afin de resensibiliser les professionnels sur l'importance de la traçabilité des observations réalisées dans le dossier patient.

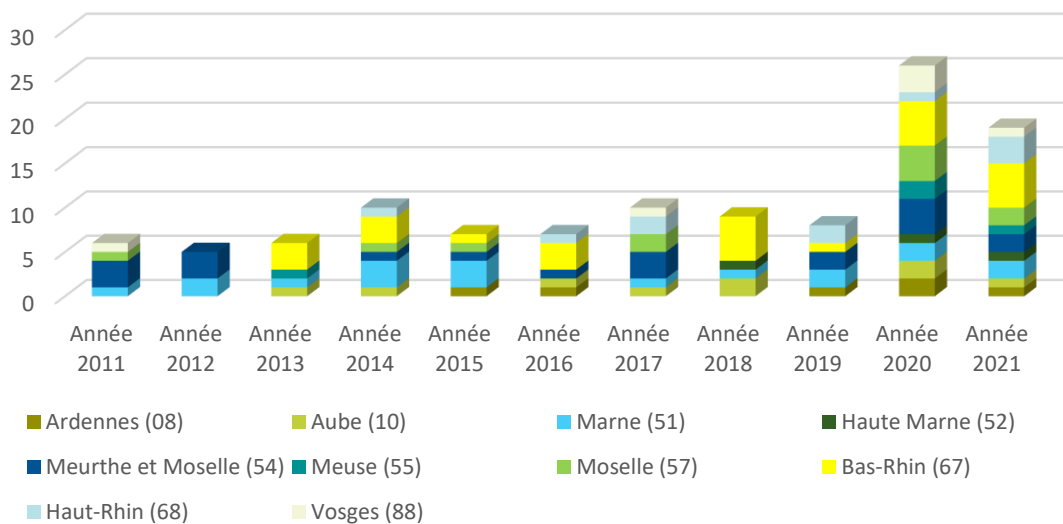
 7. Organisation de réunions d'échanges autour de situations de prise en charge en soins complexes en équipes pluridisciplinaires, de sorte à avoir une vision globale de la situation, et d'apporter une réponse pertinente et personnalisée, et ainsi éviter la survenue d'évènements indésirables.
-



Ces produits biocides, relevant du champ d’actions de l’ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail), font partie du groupe des désinfectants TP1 : ils ont une fonction virucide, bactéricide ou fongicide, sont utilisés pour l’hygiène humaine et destinés à être appliqués directement sur la peau comme n’importe quel gel nettoyant.

À la suite de l’épidémie de SARS-CoV-2, la mise à disposition de ces produits a été élargie et banalisée, conduisant à une augmentation d’événements indésirables graves chez des personnes ayant des troubles comportementaux et cognitifs (démence, antécédents d’alcoolodépendance...)

Nombre de déclarations d'EI liés à un produit hydroalcoolique pour hygiène des mains



PRODUITS HYDROALCOOLIQUES

Vigilance accrue

- Au niveau de la **délivrance**
- Au niveau du **stockage sécurisé**
- A la **mise à disposition** dans les espaces de circulation et lieux communs